

Plénière CRPA LES TIERS-LIEUX

Jeudi 9 juin 2022

Centre d'hébergement d'urgence Violette Maurice

Association Renaître

40 participants

dont **25 personnes accompagnées et accueillies** (soit 62,5%)



Le CRPA en quelques mots

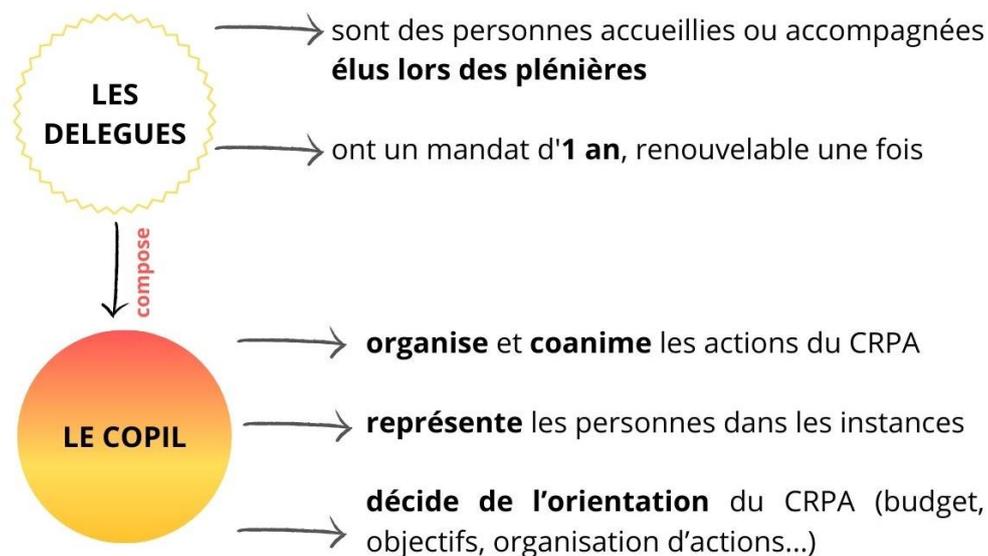
Le projet du CRPA

Le CRPA (Conseil Régional des Personnes Accueillies ou Accompagnées) est né en 2010 pour **favoriser la participation des personnes accompagnées** et accueillies dans l'élaboration des politiques publiques. Les CRPA sont reconnus officiellement par l'Etat par le Décret n° 2016-1440 du 26 octobre 2016.

Nos objectifs :

- Redonner du pouvoir d'agir aux personnes accueillies ou accompagnées
- Promouvoir la participation et la place égale de tous dans les débats et échanges
- Influencer sur les politiques publiques afin d'améliorer les conditions de vie des personnes précaires

Organisation du CRPA



C'est quoi une plénière du CRPA ?

C'est une grande « réunion » qui a lieu **4 fois par an**, au minimum 2/3 des personnes présentes sont des personnes accompagnées/accueillies, ou l'ayant été.

Ces réunions permettent de **recueillir la parole** des personnes accueillies et accompagnées et de **formuler ensemble des propositions** pour améliorer les politiques publiques. Ces propositions seront portées par les délégués du CRPA dans des réunions d'élaboration et de mise en place des politiques publiques.

Sommaire

Table des matières

Le CRPA en quelques mots	2
Sommaire	3
Présentation du sujet	3
Atelier 1 - Ce que nous évoque le terme « tiers-lieu »	4
Intervention - Définir un tiers-lieu	5
Atelier 2 - Quelles actions des tiers-lieux dans la lutte contre la précarité, pour créer du lien social et des solidarités ?	6
Table-ronde de porteurs de tiers-lieux.....	8
Atelier 3 - Le tiers-lieu idéal	11
Evaluation de la journée.....	13
Remerciements	14

Présentation du sujet



Le sujet de la plénière a été voté lors de la plénière du 3 mars 2022.

Définition des tiers-lieux :

Les tiers-lieux ne sont **ni le domicile, ni le lieu de travail** selon le sociologue Ray Oldenburg qui a défini le terme de tiers lieux dans son livre "The Great good place" en 1989.

Les tiers lieux sont des espaces dans lesquels s'incarnent la **volonté d'une communauté d'aller vers un monde meilleur**. Ces espaces se situent entre l'espace public et privé, et peuvent être physiques ou virtuels.



Atelier 1 – Ce que nous évoque le terme « tiers-lieu »

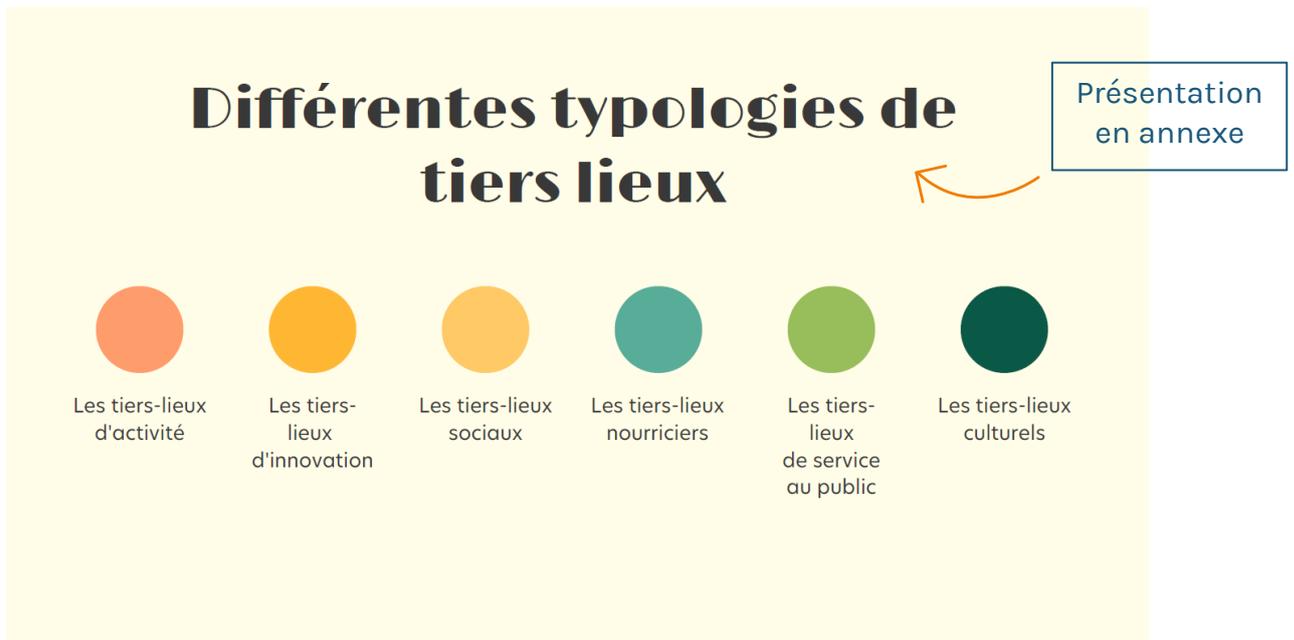
- **Lieu de rencontre** : convivialité, lieux de partage, **ré-union** (rencontre avec un but), discussions, échange, créer du lien social, lutter contre l'isolement, participation, accueil, **coopération**, solidarité, s'accomplir
- **Quelques exemples** : maraude bénévole, accueil de jour, GEM, structures d'entraide (réparation), ludothèques, donnons.org, jardin partagé, bar, bureau de Renaître, teufs, sorties collective, restaurants, **tous endroits où on peut passer du temps ensemble et partager**
- **Type de lieux** : lieu de vie, **lieu de rencontre et de médiation**, lieu à part, espace de vie intermédiaire, tout ce qui n'est pas de l'ordre du privé (le salon est déjà un tiers lieu, un café)
- **Une ouverture** : lieu avec animations, activité, ateliers, **culture**, création, lieux pour toutes et tous, mixité des publics
- **Un lieu qui crée** : expérimentation, **innovation**, talents, écosystème positif, espace ouvert à des individus qui peuvent se réunir pour travailler

Parole de participants

« Un tiers-lieu est inclusif, pour chacun et chacune, avec une non-mixité, des collectifs qui ont des spécificités, qui peuvent se réunir en dehors de ce qui peut les opprimer »



Intervention – Définir un tiers-lieu



Delphine Charlet et Marie Leclercq de la **Fédération des Acteurs de la Solidarité (FAS) AURA** ont présenté les tiers-lieux en illustrant de nombreux exemples. La FAS réalise actuellement un recensement des tiers-lieux sur la région.

Echanges avec la salle

A Grenoble, il y a énormément de lieux qui se créent dans des bâtis vides, ou dans les terrains : est-ce qu'il y aura dans ce document uniquement ceux conventionnés par l'Etat ou la mairie ?



Delphine : c'est ceux que l'on connaît, conventionnés ou non, parfois ils n'utilisent pas le mot tiers-lieux. Ce sera une bonne partie des tiers-lieux, cela permettra de communiquer aux associations qui ne connaissent pas forcément ce qui existe à proximité.

Atelier 2 – Quelles actions des tiers-lieux dans la lutte contre la précarité, pour créer du lien social et des solidarités ?

Les atouts des tiers lieux :

Lien social	Contacts entre jeunes et vieux
	Lutte contre la solitude, rompre l'isolement
	Partager avec les personnes
Participation	Co-construction, cogestion, gouvernance partagée
	Décloisonner les activités et les publics
	Savoirs expérientiels
Créer	Permettre aux personnes de créer, expérimenter
	Mutualiser les forces
	Venir et apporter quelque chose
Accès à l'information	Lieu d'opportunité pour émerger d'autres actions pour des besoins qui peuvent se compléter (dedans ou à l'extérieur)
	Partage, écoute, de l'aide, un échange de savoirs
	Lieu de refuge et de conseil
Lieu ouvert	Temps d'information, trouver des informations
	Accès libre et simple, pas besoin de justifier de son identité, de son adresse
	Mixité des publics, de rencontre et de culture
Quelques activités	Lieu physique pour avoir des équipements
	Toutes et tous, pied d'égalité
	Ateliers divers, soirées dansantes
	Nettoyage du site
	Activités physiques, foot
	Chorales, théâtre

Quelques exemples d'expériences :

Jardins collectifs	Association à St-Pal de Mont, jardin collectif, expérience positive
	Collectif d'habitants qui a créé un jardin « et finalement j'ai compris que c'était un tiers-lieu », avec des jouets pour les enfants, les personnes hébergées peuvent en profiter
Tiers-lieux culturels	Les subsistances : bar, école des beaux-arts, salle de spectacle
	Projet culturel « comme à la radio » avec le centre social
	La résidence de demain, participe à la co-construction de projet (porté par les hébergés)
Lien social	Escales solidaires d'Habitat et Humanisme autour d'animation d'ateliers
	Entourage, la Cloche : citoyens qui peuvent venir échanger, jouer ensemble



	Association 82400, qui permet de décloisonner , d'inclure Médiathèque, Auberge de jeunesse
Des tiers-lieux d'activité et d'innovation	Repair café, pour réparer, apprendre à réparer Atelier soudé où on peut apporter nos appareils à réparer avec des bénévoles qui nous expliquent comment réparer (écologique, économique). ADAPEI69 propose un espace de collaboration pour présenter des ateliers (exemple : numérique), espace aussi ouvert aux entrepreneurs ; groupe entraide mutuelle.
Des tiers-lieux sociaux	Les grands voisins : activités de bureau, camping, 600 personnes, apiculteurs, cantine... Quand ça a fermé, des résidents sans solution se sont réunis pour réfléchir à la gestion du lieu, la construction de lieu etc. Les grandes voisines : brasseurs, vétérinaires, pôle santé Les Amarres buvette solidaire, accueil de jour, 300 personnes, structures de l'ESS activités (bien-être cinéma...)
Quelques retours négatifs	Charte participative métropole (expérience négative) : attention à ces mots, et élus ont eu leur prérogative Malentendus dans les lieux de décision Vols : ce sont des lieux ouverts, avec beaucoup de passage

Des propositions d'actions

- Programme régional pour accès au sport
- Organiser des activités dans les structures associatives et au sein des tiers-lieux : intégrer des chorales, théâtres, numérique, soirée karaoké, barbecue, kermesse...
- **Intégrer des partenaires** (exemple : des lycées)
- Plus de sécurité
- **Ouvrir les associations** aux quartiers comme ce qui est fait aujourd'hui (plénière), faire des expositions (peinture...), inviter les gens du quartier, proposer des activités sur le développement durable, tri...

Parole de participants

« Le CRPA est un tiers-lieu »



Table-ronde de porteurs de tiers-lieux

Céline Provost de Plateau Urbain est coordinatrice des Grandes Voisines

Henri Granjean est coordinateur de l'Atelier

Jean-François Vrand est Président de l'Atelier

Une présentation ?

Les Grandes Voisines (LGV) : ouverture en juin 2021, ancien hôpital gériatrique, 478 personnes, dont 186 enfants, 5 centres d'hébergement d'urgence, 100 salariés en insertion (éloignés de l'emploi) pour effectuer des missions (épicerie sociale, laverie, hôtel...). Location de locaux d'activités pour des porteurs de projets (associations, artistes, artisans, structures de l'ESS), 60% moins cher que le prix payé en temps normal. Location temporaire avec convention jusqu'en août 2023, **on espère une prolongation de 3 ans**. On a une envie d'ouverture et de partager, ouverts aux villes et aux habitants à côté : hôtel géré en insertion, restaurant, ludothèque, pôle santé et solidaire, atelier partagé multimédia, programmation culturelle.

L'Atelier : le projet date de 5 ans, je suis directeur d'une structure de protection de l'enfance, cet établissement a une activité support, le bois. Nous avons un atelier de 70m² qu'on a repris pour faire du logement, mais l'atelier nous manquait. Nous avons cherché des locaux et avons réouvert un atelier de 800m² qu'on a voulu partager aux entreprises et tout un chacun. Un collectif s'est créé et porte l'association. Nous faisons des créations à partir de récup, espace polyculturel, concerts... **La multiplicité des portes d'entrées permet l'entrée de chacun**.

Pourquoi créer un tiers-lieu ?

LGV : Visibiliser et faire connaître ce qu'est un centre d'hébergement, les personnes ne connaissent pas forcément. Cela permet de faire rentrer les gens, les faire rencontrer, montrer qu'on a tous à apprendre, **logique de décroisement**. Objectif de faire **un lieu qui soit gagnant pour tous**, effet levier pour déployer l'activité et aller dans le locatif classique, pour les salariés en insertion pour trouver des stages, insertion professionnelle. Ce tiers-lieu peut proposer des choses aux personnes, un centre peut être plus que ça : programmation culturelle. Nous avons une **gouvernance partagée** même si ce n'est pas simple. On essaye de créer un comité de vie pour participer aux décisions, avec un budget commun de plusieurs milliers d'euros pour des projets portés par les habitants.

L'Atelier : Ce qui fait une différence entre une association qui ouvre un centre d'hébergement, dans un tiers-lieu il y a une vraie volonté d'être **ancré dans son territoire**. On a aussi envie de faire avancer les choses, brasser les gens, ouvrir vers l'extérieur, questionner les institutions, les élus et les politiques. Une MJC n'est pas

un tiers-lieu, il y a des centres sociaux qui en sont. Le tiers-lieu est une ressource supplémentaire. Il y a des petits villages où il n'y a rien, **les habitants ouvrent un tiers-lieu, ça ne remplace un lieu, ça le complète**. Ce qui fait la spécificité, c'est que dans une MJC, on vient faire un cours et on repart, dans les tiers-lieux il y a des questionnements qui viennent se poser. C'est politique avec un grand P.

Quels sont vos financements ?

L'Atelier : Les tiers-lieux sont des lieux qui questionnent notre rapport au temps, aux projets et à l'argent. Nous avons 50 000€ sur 3 ans, depuis mars on est en travaux, 1ère porte ouverte avec spontanément une centaine d'adhésion. On doit **trouver un modèle économique** avec des activités payantes (avec une partie qui revient au lieu et aux intervenants), on va aussi aller chercher du don auprès d'entreprises pour du matériel (parquet par exemple). Si on dépend uniquement de subventions, le jour où ça s'arrête, on tombe.

LGV : Plusieurs sources de financement en fonction de l'usage : centres d'hébergement (Etat et métropole), chantiers d'insertion (Etat et région), on essaye de trouver d'autres financements pour faire collectif. Par exemple, recherche via appel à projets et location de salles pour des séminaires.

Qu'est-ce que ça apporte aux personnes accompagnées et accueillies ?



LGV : Lieu de convivialité et de partage, qu'on puisse décroquer, **bénéficiaire de projets innovants**, pôle santé pour accès aux soins, participer aux projets, valoriser. Par exemple, inauguration de LGV avec des ateliers, scène ouverte pour montrer les talents de chacun.

L'Atelier : Notion de passerelle, 90% des adhésions sont des habitants du territoire depuis moins de 4 ans, ils cherchent des lieux pour construire du lien et des relations. Un tiers-lieu, c'est un **lieu ouvert à tous**, on ne passe pas la porte avec une problématique sociale, avec une étiquette, on rentre en tant qu'individus, on est une ressource aussi pour les autres. On n'est pas forcément là pour un besoin en particulier. La gouvernance partagée est importante pour ça, quelle que soit la condition, on a une voix et on peut travailler ensemble.

Questions et échange avec la salle

Qu'est-ce que c'est une « fabrique de territoires » ?

L'Atelier : Ce sont 300 projets labélisés tiers-lieux avec une aide de 150 000€ sur 3 ans, mais notre projet n'émane pas des institutions ou d'une volonté politique. Il s'agit d'un projet citoyen.

Est-ce que c'est rentable humainement ?

L'Atelier : socialement, culturellement, c'est exponentiel.

Quelle est la finalité d'un tiers-lieu ? Est-ce que cela existe pour ça ?

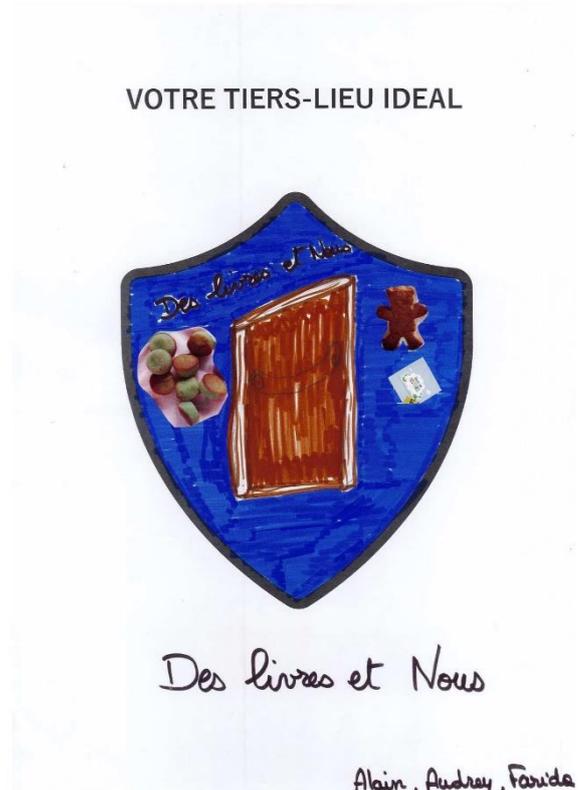
L'Atelier : Un tiers-lieu est déjà un objectif en soi, l'idée de dire qu'on fait ensemble avec des communs, et de faire quelque chose ensemble, déjà c'est un beau but. Mais cela permet de mettre des graines, pour multiplier des projets. Tout le monde est porteur de savoirs, de connaissances, mettre en réseau permet de mettre en place un monde meilleur. Y a une vraie volonté de **questionner le monde**, et d'y ramener du bon sens : partager des savoirs, s'inclure...

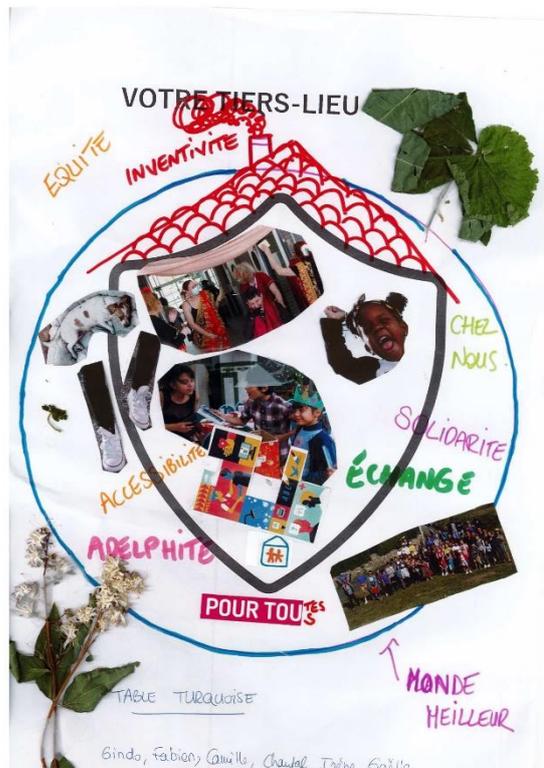
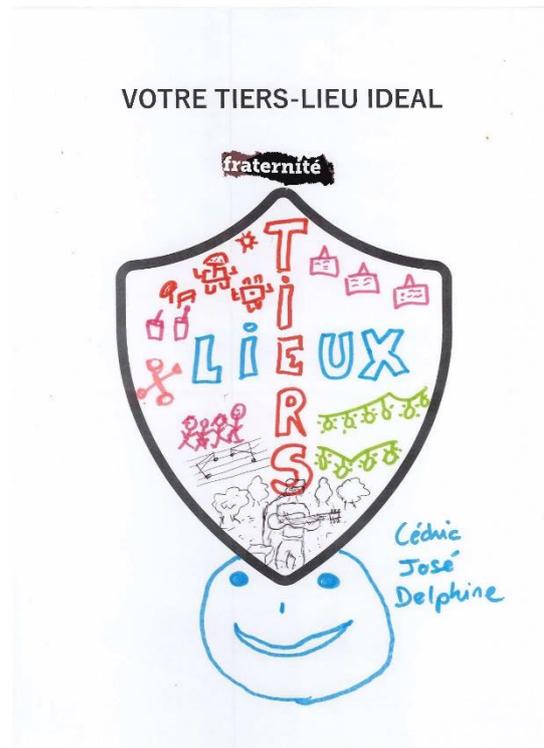
LGV : On est une ressource et même si on n'a pas de qualité c'est ça ta ressource !



Atelier 3 – Le tiers-lieu idéal

Chaque table a imaginé son tiers-lieu « idéal », et a créé son blason.





Evaluation de la journée

25 évaluations ont été complétées par 12 personnes accueillies, 5 travailleurs sociaux et 7 « autres » (délégué CRPA, salariés, professionnels, etc.). Voici la raison de leur venue :

1. Pour le sujet : 11 participants

Le thème de la CRPA a beaucoup intrigué les participants, un grand nombre sont venues par intérêt du sujet, mais aussi par curiosité « intérêt pour le sujet », « simple curiosité », « je suis venu en découverte et je n'ai pas été déçu, vivement la prochaine fois »

2. Pour partager un moment d'échange et de convivialité : 6 participants

Pour d'autres, c'était l'occasion de passer un moment convivial et d'échanger : « pour rencontrer des personnes [...] partager un moment convivial sans distinction. », « j'apprécie cet espace d'échange où la parole des personnes accompagnées est libre et entendue », « pour partager un moment de convivialité et de fraternité entre personnes accompagnées dans les différentes associations ».

Les résultats du questionnaire :

	Très satisfait	Neutre
J'ai appris des choses sur mes droits, sur les dispositifs	19	6
Les interventions étaient intéressantes	23	2
J'ai pu prendre la parole	17	5
Ma parole a été entendue	18	4
Nous avons imaginé ensemble des solutions	21	4
J'ai rencontré d'autres personnes qui vivent des situations similaires	19	3
J'ai bien mangé	20	2
J'ai passé un bon moment	25	

Par rapport à la dernière plénière du **3/03/2022**, nous pouvons remarquer que :

- Plus** de personnes ont imaginé ensemble des solutions (21 satisfait sur 25 au lieu de 23/34)
- Plus** ont aimé rencontrer d'autres personnes qui vivent des situations similaires (19 satisfait sur 25 au lieu de 21/34)
- Tous les participants ont passé un bon moment** (25 satisfait sur 25 au lieu de 30/34), et nous n'avons eu aucune réponse négative.

D'autres remarques à nous partager ?

« Merci, très bon accueil et bonne organisation, sujet intéressant »

« Merci à vous pour cette journée de partage où j'ai pu apprendre un peu plus sur plusieurs sujets, et faire de belles rencontres, ainsi que revoir des personnes déjà vues lors d'autre événement »

« Merci à Monsieur le Directeur de l'association pour sa présence qui nous a honorés en faisant le déplacement avec certains membres de l'équipe. Mes sincères remerciements »

Remerciements

Merci à tous les participants pour leur présence et leur enthousiasme. Cette journée d'échange sur une thématique - parfois inconnue pour certains participants - fut une réussite !

Un grand merci à Jade, en stage à la Fondation de l'Armée du Salut pour son appui pour l'écriture de ce compte-rendu.

Un grand merci à Marie et Delphine de la Fédération des Acteurs de la Solidarité pour le travail de recherche et de pédagogie sur la notion de tiers-lieu. Un grand merci à nos intervenants Céline Provost, Henri Granjean et Jean-François Vrand pour la richesse de nos échanges.

Un grand merci à Renaître, particulièrement à Adeline Chomette et Jérôme Lacassagne pour avoir accueilli cette (belle) plénière au sein d'un centre d'hébergement... l'occasion de faire découvrir le CRPA.

Prochaine plénière le **jeudi 29 septembre** aux **Grandes Voisines** (Francheville)



Il y a 20 ans, la Loi de 2002-2 introduit de nombreux droits des personnes accueillies inscrits dans la Charte des droits des personnes accueillies. Les CRPA de toutes les régions se questionnent : on est-on dans le respect de ces droits ? En Auvergne Rhône-Alpes, nous nous intéressons aux droits à la **non-discrimination et au droit à la pratique religieuse au sein des centres d'hébergement**, et plus généralement dans le social.

Les sujets proposés par les participants :

- Stigmatisation des personnes en souffrances psychologiques : 12 voix
- Différence de traitement selon les « critères de vulnérabilité » : 10 voix
- Discrimination pour les personnes avec animaux : 9 voix
- Discrimination sociale selon les statuts : 9 voix
- Non-discrimination de genre et d'identité : 6 voix
- **Les discriminations contre les personnes en situation irrégulière : 17 voix**
- **Les discriminations liées à l'alimentaire au sens large (interdits religieux, raisons de santé...) : 14 voix**

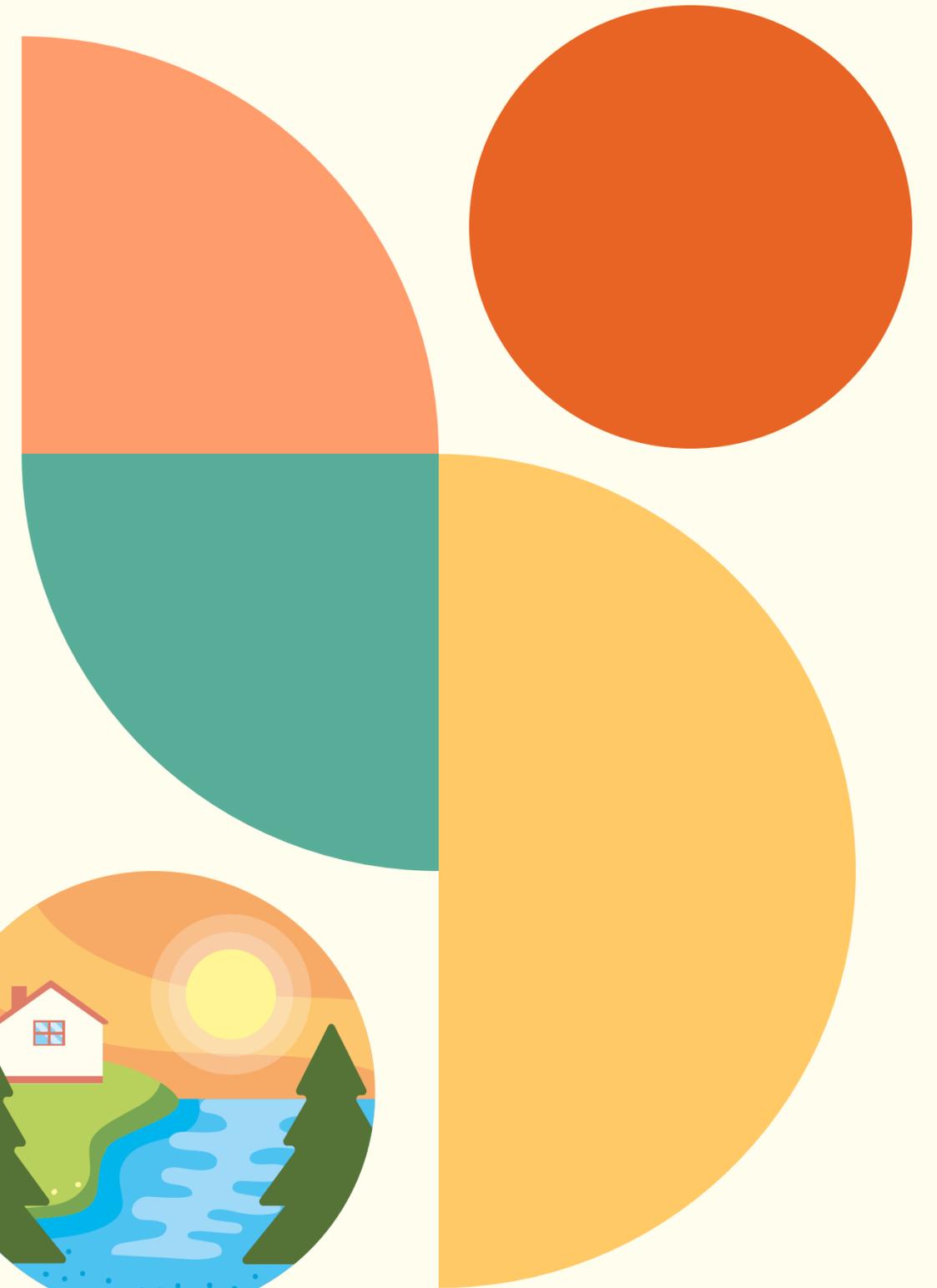


Pour en savoir plus : laetitia.gawlik@arneedusalut.fr – 07 77 26 96 09

Les tiers lieux

Qu'est-ce que c'est?

09.06.22



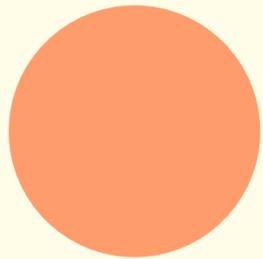
Définition

Les tiers lieux ne sont ni le domicile, ni le lieu de travail selon le sociologue *Ray Oldenburg* qui a défini le terme de tiers lieux dans son livre "*The Great good place*" en 1989.

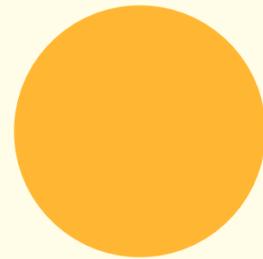
Les tiers lieux sont des espaces dans lesquels s'incarnent la volonté d'une communauté d'aller vers un monde meilleur. Ces espaces se situent entre l'espace public et privé, et peuvent être physiques ou virtuels.



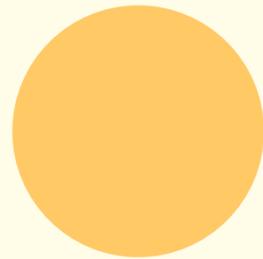
Différentes typologies de tiers lieux



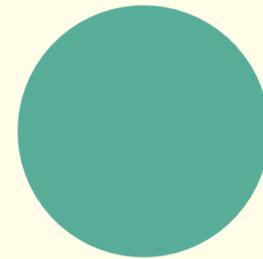
Les tiers-lieux
d'activité



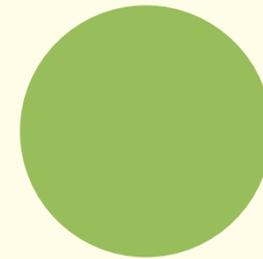
Les tiers-
lieux
d'innovation



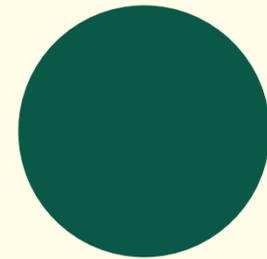
Les tiers-lieux
sociaux



Les tiers-lieux
nourriciers



Les tiers-
lieux
de service
au public



Les tiers-lieux
culturels

Les tiers lieux d'activité

Ils encouragent au travers d'espaces de travail partagés, l'échange, la collaboration de projet communs ou encore la mutualisation de ressources (locaux, outils, compétences...).

13 Coworking (Le)

13 allée des Marettes,
38300, BOURGOIN JALLIEU



Les tiers lieux d'innovation

Ils cherchent à stimuler les processus d'innovation en faisant interagir plusieurs acteurs différents (chercheurs, acteurs économiques et usagers), en se basant sur le partage et sur l'expérimentation. Ces tiers-lieux sont ouverts à tous, toutes sortes d'outils sont mis à disposition.

Luz'In

*3 Rue des Mûriers, 38110 La
Tour-du-Pin*



Les tiers lieux sociaux

Ils reposent sur un objectif social affirmé, autour d'enjeux sociétaux, de participation citoyenne, d'entrepreneuriat social ou de transitions démocratiques. Ces tiers-lieux sont structurés autour des acteurs de l'économie collaborative. Ils sont ouverts à tous, permettent d'apporter des services, de favoriser les relations humaines, la rencontre, et à soutenir localement les porteurs de projets associatifs.

26FK

*26 Rue Franki Kramer,
07100 Annonay*



Les tiers lieux nourriciers

Les tiers-lieux nourriciers mènent une réflexion autour de la transition écologique et trouvent des solutions sur la thématique de l'alimentation et de la production locale. L'objectif ? Diminuer l'impact sur l'environnement, sensibiliser, changer les pratiques alimentaires, et développer l'activité des producteur·rices locaux·ales.

L'Anordinaire

410 Chem. du Peloux, 01310
Polliat



Les tiers lieux de service au public

Ils assurent un service de proximité et un accompagnement personnalisé, facilitent les démarches administratives et améliorent la qualité du service public. Ils visent également à régénérer des territoires en déprise et à rendre plus attractifs les territoires ruraux. Ils peuvent être portés par une collectivité, un EPCI, un opérateur de service au public ou une association.

L'Auberge de Boffres

*21 Rue des Fontaines,
07440 Boffres*



Les tiers lieux culturels

Ces espaces centrés autour d'évènements artistiques visent à créer et animer la vie culturelle du territoire. Ils représentent le lien entre les acteurs de la culture d'un territoire et les friches culturelles. Ils peuvent redynamiser les territoires du fait de leur force d'attraction : expositions, soirées, concerts...

Le Plateau Sept

Pradon, 07140 Montselgues



ESPACES DE CULTURES — MONTSELGUES

Les tiers lieux culturels

Notre travail de recensement des tiers lieux culturels en Auvergne Rhône Alpes à la Fédération des acteurs de la solidarité.



Bien entendu, cette liste de familles de tiers-lieux n'est pas une liste exhaustive. Chaque tiers-lieu se crée selon les besoins du territoire et les attentes de ses fondateur·rices et de ses occupant·es : il en existe donc une multitude.

